

RPE COUPE DE LA SARTHE M18 FEMININE

SAISON 2026 -2027



Art. 1 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	COUPE DE LA SARTHE M18 FEMININE
Catégorie	M18
Genre	Féminine
Commission Sportive Départementale / référent	Ludovic Chanclout
Forme de jeu	6x6
Hauteur du filet	2,24
Taille du terrain	9m x 18m

Art. 2 – PARTICIPATION DES GSA (Groupement Sportif Affilié = Club)

Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes par GSA	NEANT

Art. 3 – LICENCES DES PARTICIPANTS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition extension Volley-ball (VB), Compét'Lib (CO)
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les entraîneurs	Encadrement éducateur sportif
Date limite d'homologation (DHO) pour participer à l'épreuve	Licence validée avant toute participation
CATEGORIES AUTORISEES	
M21 et Séniors (SEN & MTR)	NON
M18	Oui
M15	Oui avec simple surclassement

Les M18 et M21 peuvent jouer dans différents championnats départementaux, régionaux et nationaux avec les restrictions suivantes : ne jouer que dans un seul championnat senior par week-end et ne pas participer à plus de deux matchs par week-end (sauf tournois, plateaux ou coupe).

Art. 4 – CONSTITUTION DES EQUIPES FDM

Nombre de joueurs maximum sur la FDME	14
Autorisation de passage d'un joueur sur plusieurs équipes d'un même club	NON

Art. 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS

Le CD 72	FDME obligatoire
Téléchargement de la FDME électronique	1 ^{er} jour ouvré qui suit la rencontre

RPE COUPE DE LA SARTHE M18 FEMININE

SAISON 2026 -2027

Art. 6 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Le week-end
Horaire officiel des rencontres	Samedi 13h00 à 18h30 et dimanche 10h00 à 16h00. Autres avec accord du club visiteur
Lieu	Gymnase du club recevant
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Les demandes de modification de calendrier définitif doivent rester exceptionnelles, lorsque le club reçoit. Pour être prise en compte, une telle modification doit parvenir au Comité dans les délais précisés par la Commission Sportive, avant la date de la rencontre et être accompagnée de la nouvelle date de la rencontre dans les délais de rattrapage prévues pour la phase concernée. Le club demandeur suivra la procédure transmise par la Commission Sportive en début de saison. En cas de difficultés, le Comité statuera sur la date effective de la rencontre.

Art. 7 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée des rencontres	H
Présence des GSA et des arbitres	H- 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 15 minutes
Protocole Fair Play + serrage de main	H- 4 minutes

Art. 8 – FORMULE SPORTIVE

F - S	EN FONCTION DU NOMBRE D'EQUIPES
	3 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart – Set décisif 15 pts avec 2 pts d'écart <i>(si plus de 2 équipes la formule particulière sera mentionnée et communiquée au clubs concernés)</i>

Art. 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Molten : V5M4500 - V5M5000 / Mikasa : MVA200 - MVA300
--------------------------------	---

Ludovic Chanclout (CSD)	06 86 44 45 91	chanclout_ludovic@yahoo.fr
Inscription Espace Club FFVB		